



**PREFET DE LA REGION GUADELOUPE**

# **Mise en œuvre des "propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin".**

rapport CGEDD-IGA-CGAAER de juin 2015



***Vers un plan prévisionnel des investissements nécessaires à la modernisation de la gestion de l'eau potable en Guadeloupe***

Réunion du Comité de Bassin du 15 mars 2016

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

- **Commande conjointe de la Ministre de l'Ecologie et de la Ministre des Outre-Mer du 14 mai 2014**
- **Rendu en juin 2015**
- **Établi par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), le Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), et de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA)**

**Fait suite aux travaux d'évaluation des politiques publiques lancées par le Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) en 2012.**

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

## **Les objectifs principaux :**

- Permettre le renforcement de capacités d'actions locales pérennes pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable et l'assainissement.**
- Approfondir la réflexion sur la gouvernance de l'eau dans les outre-mer**
- Réévaluer les besoins financiers et élaborer un calendrier crédible de programmation des projets et la mise en place de plans de financement partagés avec les maîtres d'ouvrage.**

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

**Pour la Guadeloupe, le rapport a donc été élaboré parallèlement aux travaux menés localement pour faire face à la crise de l'eau que nous connaissons depuis 2013, notamment les réflexions pour l'émergence d'une nouvelle gouvernance et la mise en œuvre d'un plan de travaux d'urgence.**

**Un rapport qui arrive au bon moment.**

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

## *Les principales recommandations*

**Conforter les gouvernances locales en privilégiant le niveau des établissements publics à fiscalité propre et en constituant des syndicats adaptés aux enjeux spécifiques nécessitant la mutualisation des moyens (notamment la production de l'eau potable).**

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

## *Les principales recommandations*

**Donner la priorité à l'amélioration des services publics d'eau potable, en réorientant les projets d'investissements trop tournés vers la mobilisation de nouvelles ressources, vers les enjeux majeurs de la durabilité de ces services : réduction des fuites, des prélèvements sauvages et des défauts de facturation et de recouvrement, amélioration de l'exploitation (gestion des pressions), réduction dans certains cas des consommations.**

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

## *Les principales recommandations*

**Dynamiser et conforter les services d'assainissement collectif,  
développer les réseaux et les raccordements, développer l'entretien et la maintenance et répondre aux exigences européennes, bien hiérarchiser les ambitions pour l'assainissement non collectif en lui donnant toute sa place.**

# **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

## *Les principales recommandations*

**Reconstituer des bases d'autofinancement plus solides de ces services d'eau potable et d'assainissement, condition pour redynamiser les effets de levier des prêts et subventions qui peuvent être apportés, en portant un triple effort sur : la réduction des fuites, la diminution des impayés et des prélèvements sauvages, l'amélioration des raccordements et l'amélioration de la productivité.**



## **Le rapport valant propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin (rapport ROCHE)**

**Le rapport nous invite à :**

- tirer les conséquences de la relativement faible efficacité globales des interventions passées et à ne pas reproduire les mêmes erreurs : elles étaient fondées sur des subventions à l'investissement au coup par coup, alors que les services n'étaient ensuite pas toujours correctement structurés pour gérer les infrastructures ainsi développées.**
- Mettre en œuvre un véritable plan de développement et de progrès global des services, qui peut s'apparenter à un véritable plan de redressement des comptes et de la gestion de certains services.**

**Le projet de plan prévisionnel  
des investissements nécessaires  
à la modernisation de la gestion de l'eau  
potable en Guadeloupe**

## **Les objectifs**

- fixer le cadre d'application pour la Guadeloupe des recommandations du rapport CGEDD-IGA-CGAAER de juin 2015 valant "Propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin.**
- se donner les moyens d'aller au-delà des réponses déjà engagées pour faire face à l'urgence et de poser les bases du redressement pérenne des services de l'eau.**

# **Orientation stratégique n°1**

**Reconstituer les capacités financières des services de l'eau, en soutenant les actions permettant d'améliorer le recouvrement des factures d'eau.**

## **Orientation stratégique n° 2**

**Reconstituer les capacités techniques des services de l'eau, en soutenant les actions devant permettre de réduire rapidement les fuites : acquisition de logiciels et de matériels, équipements des réseaux, travaux ponctuels, etc.**

## **Orientation stratégique n° 3**

**Engager l'important chantier de la modernisation des infrastructures d'eau par la réalisation d'investissements lourds. La priorité sera donnée au renouvellement des réseaux, à l'augmentation des capacités de stockage et à l'amélioration ou la rénovation des dispositifs de potabilisation. A l'inverse, la mobilisation de nouvelles ressources n'est pas une priorité du plan.**

# Quelles actions ?

**OS n° 1 - Reconstituer les capacités financières des services de l'eau, en soutenant les actions permettant d'améliorer le recouvrement des factures d'eau**

- **Réaliser une campagne de mise à jour complète du fichier des redevables eau potable et assainissement.**

**Une action indispensable à réaliser rapidement : usagers sans compteurs, vols d'eau, taux d'habitation raccordées/raccordables au réseau d'assainissement, mauvais adressage des factures, etc.**

**Une première estimation à hauteur de 4,32 M€ sur 2 ans.**



# Quelles actions ?

**OS n° 1 - Reconstituer les capacités financières des services de l'eau, en soutenant les actions permettant d'améliorer le recouvrement des factures d'eau**

- **Assurer un renouvellement suffisant des compteurs individuels.**

**Obligation réglementaire.**

**Impact sur les recettes du service : taux de compteurs bloqués important, erreur de comptage augmente avec l'âge du compteur, etc.**

**Un besoin de renouvellement des compteurs estimé à environ 1,4 M€/an à l'échelle de la Guadeloupe**





# Quelles actions ?

**OS n° 1 - Reconstituer les capacités financières des services de l'eau, en soutenant les actions permettant d'améliorer le recouvrement des factures d'eau**

- **Développer la télé/radio relève des compteurs.**

**Permet d'avoir une bonne traçabilité des consommations et de mieux détecter les anomalies de consommation.**

**Action qui peut faire débat.**

**Rapport coût/efficacité ?**

**Nécessite de se fixer un objectif raisonnable d'équipement des plus gros consommateurs.**

**L'équipement de 20 % du parc de compteur de la Guadeloupe est estimé à 8,3 M€.**



# Quelles actions ?

**OS n° 2 - Reconstituer les capacités techniques des services de l'eau, en soutenant les actions devant permettre de réduire rapidement les fuites : acquisition de logiciels et de matériels, équipements des réseaux, travaux ponctuels, etc.**

- **Disposer des outils modernes nécessaires à la gestion des services d'eau et d'assainissement : SIG, logiciel de gestion patrimoniale, etc.**

**Une action estimée à hauteur de 3 M€ sur 3 ans à l'échelle de la Guadeloupe.**



# Quelles actions ?

**OS n° 2 - Reconstituer les capacités techniques des services de l'eau, en soutenant les actions devant permettre de réduire rapidement les fuites : acquisition de logiciels et de matériels, équipements des réseaux, travaux ponctuels, etc.**

- **Mise à jour de la sectorisation des réseaux, vérification, renouvellement et installation de comptage d'exploitation.**

Indispensable pour la mise en place d'une stratégie de recherche active de fuites.

Permet d'obtenir des données à des échelles spatiales et temporelles fines, ce qui facilite la recherche et la localisation des fuites et permet une hiérarchisation des actions à mettre en œuvre.

Nécessite de disposer d'équipements de comptage d'exploitation fiables, stratégiquement positionnés, et en quantité suffisante.

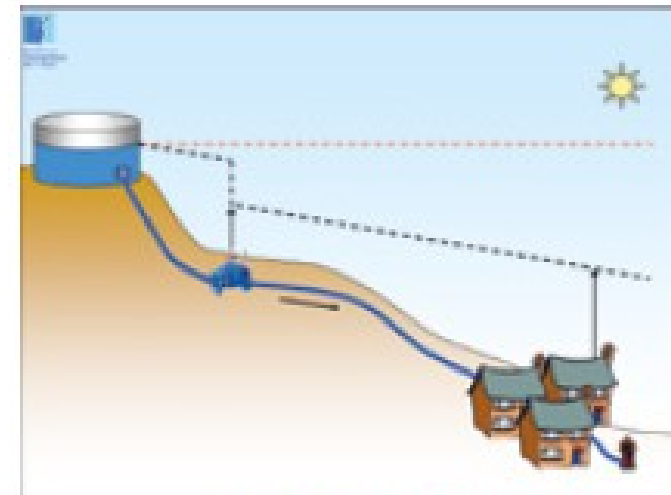
Estimé à 2,8 M€ sur 2 ans à l'échelle de la Guadeloupe



# Quelles actions ?

**OS n° 2 - Reconstituer les capacités techniques des services de l'eau, en soutenant les actions devant permettre de réduire rapidement les fuites : acquisition de logiciels et de matériels, équipements des réseaux, travaux ponctuels, etc.**

- Développer les outils modernes de gestion sur les réseaux : équipements de mesures (débit, pression), télégestion, automatisme, supervision, pilotage du marnage et remplissage des réservoirs  
Estimation : 0,5 M€, à réaliser en 1 an.
- Travaux de maillage de réseau et/ou déconnexion/reconnexion d'antennes permettant notamment de sécuriser la desserte en eau et de ré-étager les pressions de distribution.  
Estimation : 6 M€, à réaliser sur 3 ans
- Développer la régulation hydraulique des réseaux  
Estimation : 2 M€ sur une durée maximale de 2 ans.



*Principe de la réduction de pression  
(source : ONEau)*

# Quelles actions ?

**OS n° 2 - Reconstituer les capacités techniques des services de l'eau, en soutenant les actions devant permettre de réduire rapidement les fuites : acquisition de logiciels et de matériels, équipements des réseaux, travaux ponctuels, etc.**

- Accompagner la mise en place une stratégie de recherche active des fuites basée sur la sectorisation des réseaux, le suivi des consommations, notamment nocturnes, le contrôle des pressions, etc.

L'action porte sur l'acquisition et la mise en place de moyens de détection et de localisation des fuites.

Estimation : 1,2 M€ à réaliser sur 2 ans.



# Quelles actions ?

## OS n° 3 - Engager l'important chantier de la modernisation des infrastructures d'eau par la réalisation d'investissements lourds.

- Renouveler les réseaux dans le cadre d'une politique de remplacement ciblé des canalisations dégradées.

Lancer immédiatement un programme de travaux sur les secteurs en état de vétusté avancé

Au-delà il faudra cibler les tronçons en recherchant la meilleure efficacité du remplacement des canalisations pour réduire les pertes.

Un objectif affiché dans le plan : atteindre à terme un montant d'investissement de 30 M€/an pour le renouvellement des réseaux.



# Quelles actions ?

**OS n° 3 - Engager l'important chantier de la modernisation des infrastructures d'eau par la réalisation d'investissements lourds.**

- Renouveler les branchements, souvent à l'origine d'une part conséquente des fuites.

Le plan propose un objectif de renouveler 10 % des branchements en 5 ans, pour un coût estimé à 20 M€



# Quelles actions ?

## OS n° 3 - Engager l'important chantier de la modernisation des infrastructures d'eau par la réalisation d'investissements lourds.

- Disposer d'une capacité de production satisfaisante en quantité et en qualité :
  - protéger la ressource et les milieux, en réalisant les études et procédures de régularisation et en mettant en place les périmètres de protection.  
Estimation : 10 M€ sur 7 ans + 4,5 M€ pour la mise en œuvre des débits réservés et des ouvrages de franchement
  - sécuriser les équipements de production : conforter les captages vétustes, renouveler certaines conduites d'adduction d'eau brute, régénération des forages, rénover et améliorer les usines de traitement quand c'est possible.  
Estimation : 72 M€ sur 5 ans.





# Quelles actions ?

**OS n° 3 - Engager l'important chantier de la modernisation des infrastructures d'eau par la réalisation d'investissements lourds.**

- Améliorer l'autonomie/augmenter des capacités de stockage en rénovant et/ou construisant des réservoirs sur le réseau.  
Estimation : 4,5 M€ par an



# Synthèse

Montant des investissements par année du plan (M€)											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
<b>I-Reconstitution des capacités de recouvrements</b>											
Mise à jour du fichier des redevables	2,16	2,16									4,32
Renouvellement des compteurs	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	14
Équipements télé relève	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66						8,3
<b>Sous-total</b>	<b>5,22</b>	<b>5,22</b>	<b>3,06</b>	<b>3,06</b>	<b>3,06</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>26,62</b>
<b>II – Reconstitution des capacités techniques</b>											
Logiciel, matériel (SIG, gestion patrimonial, etc.)	1	1	1								3
Mise à jour sectorisation	1,4	1,4									2,8
Télégestion	0,5										0,5
Travaux de maillage, déconnexion/reconnexion	2	2	2								6
Régulation hydraulique	1	1									2
Recherche active des fuites	0,6	0,6									1,2
<b>Sous-total</b>	<b>6,5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>								<b>15,5</b>
<b>III – Investissements à moyens/long termes</b>											
Renouvellement des réseaux	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300
Renouvellement des branchements	4	4	4	4	4						20
Production : protection de la ressource	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43				10
Production : Mise en place des débités réservés	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65				4,5
Production : sécurisation des équipements	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4						72
Amélioration de l'autonomie/capacité de stockage	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	45
<b>Sous-total</b>	<b>54,97</b>	<b>54,97</b>	<b>54,97</b>	<b>54,97</b>	<b>54,97</b>	<b>36,57</b>	<b>36,57</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>451,5</b>
<b>Total général</b>	<b>66,69</b>	<b>66,19</b>	<b>61,03</b>	<b>58,03</b>	<b>58,03</b>	<b>37,97</b>	<b>37,97</b>	<b>35,9</b>	<b>35,9</b>	<b>35,9</b>	<b>493,62</b>

# La gouvernance du plan



Une conférence des financeurs

Structure de concertation des collectivités, de l'Etat, des institutions de l'eau (ONEMA et Office de l'eau) et des institutions financières (AFD, CDC)

Définition d'un plan de modernisation de la gestion de l'eau en Guadeloupe



Un organisme de mutualisation

Opérateur de la production de l'eau potable

Opérateur du plan de modernisation de la gestion de l'eau en Guadeloupe



Une ou des structures de distribution et d'assainissement

communautés d'agglomération et de communes, syndicat

# Articulation de la gouvernance le plan



La conférence des financeurs



Détermine les besoins financiers



Élabore le plan de financement des investissements



le plan de modernisation de la gestion de l'eau en Guadeloupe



s'assure de l'avancement du plan

# Déclinaison du plan, indicateurs et objectifs de performance

La conférence des financeurs aura pour rôle d'assurer la déclinaison du plan et sa mise en œuvre à l'échelle de chaque collectivité compétente en élaborant avec chacune d'entre elles un contrat spécifique fondé sur des objectifs de performance et de résultat définis sur la base d'indicateurs convenus et d'objectifs de résultats annuels concernant les enjeux majeurs de l'amélioration du service public d'eau potable et d'assainissement.

Exemple :

- Être à jour des saisies dans le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) et produire le rapport annuel sur le prix et la qualité des services dans les délais réglementaires.
- Disposer d'un plan d'action de réduction des fuites.
- Objectifs chiffrés concernant le rendement des réseaux, le taux de renouvellement des réseaux, les taux d'impayés, capacité d'autofinancement, dotations aux amortissements, etc.

# Les suites nécessaires

- Besoin d'approfondir la concertation pour expertiser le programme d'investissement et son chiffrage, s'accorder sur les priorités et établir un calendrier qui reste pour l'instant linéaire et théorique.
- S'agissant d'un plan de redressement et non pas d'un plan d'investissement, le principe à mettre en avant c'est bien que le rythme d'investissement n'est pas essentiellement piloté par les subventions, mais par la capacité à lever des fonds grâce à la restauration progressive des équilibres financiers adéquats.
- Compléter le plan par un volet « assainissement » établi sur les mêmes principes : amélioration des performances, fiabilisation financière, raccordements, etc. ; sur la base d'objectifs de préservation du milieu naturel et de respect des engagements européens, mais aussi des conditions de la soutenabilité à terme du système.

**Je vous remercie**